



Interligue Windfoil du 18 au 20 mai 2024 – Destroy Beach

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par :
 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 - Il sera fait application des Jauges FFVoile du 16/11/2023 pour les classes U15, U17 et U19.
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 L'annexe T s'applique.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale seront affichées sur le mur intérieur de la base nautique à partir de 13h le 18/05/2024.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante [ILWF2024](https://www.ffvoile.com/interligue-windfoil-2024).

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [ILWF2024](https://www.ffvoile.com/interligue-windfoil-2024).

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes :
 - WindFoil U13 Open de 2012 et avant, **sans restriction de jauge**
 - WindFoil U15 Open (13 et 14 ans) de 2011 et 2010, **préconisations ffvoile U15**
 - WindFoil U17 Garçon (de 15 à 16 ans) de 2009 et 2008, **jauge U17 labélisée**
 - WindFoil U17 Féminine (de 15 à 16 ans) de 2009 et 2008, **jauge U17 labélisée**
 - WindFoil U19 Garçon (17 et 18 ans) de 2007 et 2006, **jauge U19**
 - WindFoil U19 Féminine (17 et 18 ans) de 2007 et 2006, **jauge U19**
 - WindFoil Open 18 ans et plus, nés en 2006 et avant, **sans restriction de jauge**La compétition est ouverte aux étrangers sous couvert de répondre aux exigences 4.2.1 b).
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile 2024 :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition »
 - la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Quai Eric Tabarly, Carnon-Plage, 34130 Mauguio, tél 0467505944, mail, club@ycmc.fr, site [ycmc.fr](https://www.ycmc.fr)

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour les coureurs mineurs.

4.2.2 Pour la planche à voile,
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant avec les droits requis, au **Yacht Club Mauguio-Carnon**, jusqu'au **18 mai 2024**.

4.4 Les coureurs peuvent s'inscrire en ligne via notre site. Les droits d'inscriptions devront être réglés au plus tard le **18 mai 2024**.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un coureur doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription 60€ jusqu'au 10/05/2024	Droits d'inscription 80€ jusqu'au 18.05.24
---------	---	---

WindFoil U13 Open de 2012 et avant
WindFoil U15 Open (de 13 à 14 ans)
WindFoil U17 Garçon (de 15 à 16 ans)
WindFoil U17 Féminine (de 15 à 16 ans)
WindFoil U19 Garçon (17 et 18 ans)
WindFoil U19 Féminine (17 et 18 ans)
WindFoil Open (18 et plus)

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenues d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et/ou une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Le 18.05.24 de 09h30 à 13h00

Les confirmations d'inscription se feront au PC course situé à la base nautique Marcel Buffet.

8.2 Jours de course :

Dates	Horaires	Classes
18.05.24	15h courses d'entraînement	Toutes
19.05.24	10h 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes, briefings entraîneurs 9h00 et coureurs 9h30.
20.05.24	10h 1 ^{er} signal d'avertissement 17h Remise des prix à suivre	Toutes, briefings entraîneurs 9h00 et coureurs 9h30.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les opérations préalables de jauge se feront sous un format déclaratif, les concurrents devront avant le samedi 18 mai 13h00, remettre à l'organisation la fiche déclaration de matériel précisant le type de bateau et son équipement qui sera utilisé durant ce championnat. Cette fiche sera téléchargeable à l'adresse suivante :

ILWF2024.

9.2 Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.

9.3 [DP] Matériels de sécurité :

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

Port du casque conforme : EN 1385,

Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Combinaison isothermique **jambes longues** d'une épaisseur minimum de 1,5mm portée intégralement, Veste ou gilet d'impact.

11 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés aux briefings coureurs et seront de types « upwind/downwind », « Slalom » ou « Marathon ».

13 CLASSEMENT

13.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

Pour les épreuves en flotte (RCV B 8.A2.1)

Le score de chaque planche dans une série doit être, sous réserve de la RCV 90.3 (b), le total des scores de ses courses en retirant.

a) son plus mauvais score quand 4 course sont validées.

b) ses deux plus mauvais scores quand 7 courses sont validées

c) ses trois plus mauvais scores quand 11 courses ou plus sont validées.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs pourront être identifiés.

15 EMLACEMENT

[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

20.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

	Windfoil Homme Minima		Windfoil Femme Minima
U13	5	U13	4
U15	5	U15	4
U17	8	U17	5
U19	8	U19	5
Senior Open	5	Senior Open	5

20.2 Si le nombre de concurrents d'un groupe est inférieur au minima, ce groupe pourra être fusionné avec un autre.

20.3 Les trois premiers de chaque catégorie validée recevront respectivement une médaille.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Le club au 0467505944, club@ycmc.fr

(A supprimer en l'absence de concurrents non-francophones attendus)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules

Quai Eric Tabarly, Carnon-Plage, 34130 Mauguio, tél 0467505944, mail, club@ycmc.fr, site ycmc.fr

shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (Changes to prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

Préambule : *En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Le mini site du Championnat] sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler l'épreuve.